

PROJET PEDAGOGIQUE FORMATION AIDE SOIGNANT

PROMOTION 2023 / 2024

IFAS FECAMP

SOMMAIRE

1. Introduction
 - Contexte
 - Equipe IFAS
2. La conception générale de la formation
 - Les choix pédagogiques
 - Les valeurs
 - Le profil attendu et les compétences du métier AS
3. La stratégie du développement numérique
 - Plateforme
 - Outils de communication à distance
 - Matériel informatique adapté et à disposition pour les élèves
4. Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation
5. La stratégie d'analyse des besoins de l'élève avec les attentes de l'employeur et/ou du financeur
6. Le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement de l'élève en situation de handicap
7. L'individualisation des parcours et la stratégie de prévention de rupture de parcours
8. La planification de l'alternance
9. La liste des lieux et places de stage
10. Les modalités d'encadrement et de tutorat (structure d'accueil)
11. Les modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stages des élèves
12. Les prestations offertes à la vie étudiante
13. Les indicateurs d'évaluation du projet
14. Conclusion

Tables des Annexes

Annexe 1 : Trame d'alternance cours – stages.

Annexe 2 : Maquettes plannings élèves droit commun et élèves ayant un titre professionnel.

Annexe 3 : Journée d'accueil

Annexe 4 : Contenu de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) et Complémentaire (APIC) pour les élèves ayant un titre professionnel.

Annexe 5 : Tableau de progression d'enseignement de la démarche de soins.

Annexe 6 : Calendrier prévisionnel des évaluations

1. Introduction

➤ Contexte

L'Institut de Formation des Professionnels de Santé de Fécamp comprend un institut de formation en soins infirmiers (65 places), un institut de formation d'aides-soignants (75 places) et propose différentes formations destinées aux professionnels de santé dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

L'institut se situe dans le centre-ville de Fécamp et dépend du Centre Hospitalier Intercommunal du pays des hautes falaises de Fécamp, en Normandie.

La Normandie présente une surmortalité générale et prématurée par rapport à la France sur les facteurs suivants : cardiopathies ischémiques, consommation excessive de tabac, d'alcool et suicide.

La prévalence de l'obésité y est également supérieure à la moyenne nationale et il est à noter que le territoire de Fécamp, en particulier, présente le taux de prévalence de diabète le plus important de Normandie. (PRS Normandie 2018 -2023)

Le contexte professionnel actuel est impacté par les besoins croissants du fait de la démographie de la population (vieillesse) et de l'augmentation des maladies chroniques.

Par ailleurs, les pénuries médicale et paramédicale induisent une montée en compétence progressive des professions paramédicales, comme en témoignent les nouveaux actes de soins relevant de l'aide-soignant autorisés depuis la réforme de la formation de juin 2021.

➤ Equipe IFAS

Directrice :

Mme RENKES Jacqueline

Coordinatrice pédagogique :

Mme GAIGNE Isabelle

Secrétaire :

Mme PASQUIER Sandrine

Documentaliste :

Mme ALLAIN Cathy

Formateurs :

Mr DECELLE Sylvain

Mme DEMARE Magali

Mme POISSON Alice

Mme TONNETOT Isabelle

2. La conception générale de la formation

La formation des élèves aides-soignants s'appuie sur deux paradigmes prépondérants dans le monde actuel de l'éducation que sont :

Le socioconstructivisme pour le modèle de l'apprentissage.

La professionnalisation pour la finalité de la formation.

L'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique prennent en compte les besoins en santé de la population et le contexte professionnel actuel.

Notre conception du soin aide-soignant s'appuie entre autres sur les auteurs et organismes suivants :

- Abraham MASLOW :
 - Psychologue américain, considéré comme le père de l'approche humaniste.
 - Connu pour son explication de la motivation par la hiérarchie des besoins, qui est souvent représentée par une pyramide de besoins.
 - Il a souligné qu'il était préférable, en thérapeutique, de promouvoir les qualités et les réussites individuelles, plutôt que de considérer les patients comme des « sacs de symptômes ».

- Walter HESBEEN :
 - Infirmier et docteur en santé publique, membre fondateur et rédacteur en chef de la revue *Perspective soignante*.
 - Il s'interroge sur la qualité du soin infirmier, sur la « quête du sens du soin », « la banalisation de l'humain dans le système de soin » ainsi que « le prendre soin »
 - Il a une vision humaniste de la personne, de l'Homme.

- Yves GINESTE et Rosette MARESCOTTI :
 - Posent le concept de *Vivre et Mourir debout* → une personne âgée, bien accompagnée, peut finir ses jours autrement que grabataire.
 - Ils développent une approche non verbale de la manutention et développent des techniques de mobilisation basées sur la douceur et la mémoire des moments de bonheur. Ils proposent également d'intégrer la réhabilitation du schéma corporel lors des toilettes dont ils vérifient l'impact sur l'aide au réveil des personnes comateuses.
 - Ils développent également une réflexion autour de la violence en institution.
 - Une grande partie de leurs réflexions a été rassemblée dans un ouvrage rédigé en 2005 par Yves Gineste et Jérôme Pellissier sous le titre de « **Humanitude** – Comprendre la vieillesse, prendre soin des hommes vieux ».

- Naomi FEIL :
 - Elle élabore de 1963 à 1983, une nouvelle méthode d'accompagnement pour les personnes âgées en perte d'autonomie psychique.

- La **validation** repose sur la notion qu'il existe une raison derrière tout comportement. Comprendre pourquoi les personnes âgées, désorientées se comportent comme tel et accepter que ce comportement soit le leur, est la clé qui permet de les valider.
- Une théorie de la grande vieillesse des désorientés avec différentes étapes de la vie jusqu'à la « résolution # végétation = mourir en paix ».
- Boris CYRULNIK :
 - La **résilience** : comme processus par lequel un individu va intégrer et transformer les expériences traumatiques et continuer à se construire sans développer de psychopathologies.
- HAS (Haute Autorité de Santé) :
 - L'HAS est une autorité publique indépendante qui contribue à la régulation du système de santé par la qualité. Elle exerce ses missions dans les champs de l'évaluation des produits de santé, des pratiques professionnelles, de l'organisation des soins et de la santé publique. Elle élabore des recommandations sur les stratégies de prise en charge, et met à disposition des guides, méthodes et outils de prise en charge de patients.
- EREN : Espace Régional d'Ethique de Normandie
- GEFERS - Groupe francophone d'Etudes et de Formations en Ethique de la Relation de Service et de soin -

Les choix pédagogiques

➤ La place de l'élève dans la formation.

L'élève est un adulte responsable, actif dans le processus d'apprentissage qui doit lui permettre de devenir un professionnel aide-soignant compétent.

L'élève doit disposer de toutes les informations concernant la formation et les choix qu'il peut être amené à faire dans cette formation (par exemple, le choix et les démarches pour le dernier stage de projet professionnel). Il doit donc être en possession des modalités et des critères d'évaluation, et des appréciations qui sont attribués au regard de son niveau de formation.

L'élève peut être force de proposition pour l'amélioration globale de la qualité de la formation.

L'institut propose en effet deux sections relatives à la vie étudiante par an, afin de favoriser l'expression et les échanges entre les étudiants et l'équipe pédagogique et administrative. Les délégués aides-soignants élus y sont invités, également afin de contribuer à renforcer les liens entre formation IFSI/IFAS.

Le référentiel de formation aide-soignant est articulé autour de l'acquisition de compétences, à travers une alternance entre enseignement en institut et enseignement en stage, qui permet des interactions entre les savoirs théoriques et

pratiques. Ce sont les liens tissés entre les deux lieux de formation (institut et terrain de stage) qui permettent l'intégration des connaissances.

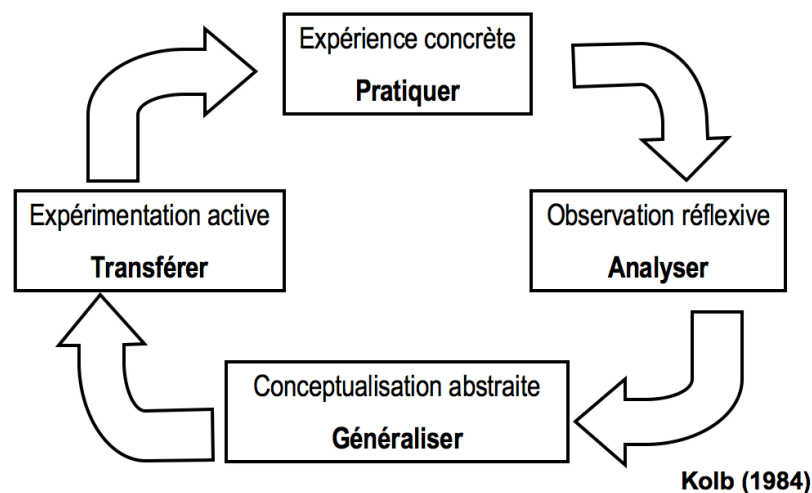
Nous souhaitons pour cela, initier et encourager les élèves aides-soignants, à s'intéresser à la lecture d'articles professionnels qui traitent de sujets de préoccupation du métier d'aide-soignant. Des temps de lectures guidés sont intégrés au cursus.

Pour accompagner ce processus, L'IFAS de Fécamp développe les Analyses de Pratiques Professionnelles (APP) avec les élèves aides-soignants.

Ces APP permettent aux élèves de travailler trois paliers d'apprentissage : comprendre pour agir et savoir transférer (L.Vygotsky).

Cette pédagogie active favorise l'acquisition des compétences par l'analyse des pratiques et une approche réflexive des soins infirmiers.

Le schéma ci-dessous illustre la dynamique d'apprentissage de l'élève à partir d'expériences vécues en stage comme en institut.



➤ La place du formateur de l'IFAS.

Le formateur incarne les valeurs promues par l'IFAS.

Il est référent pédagogique d'un certain nombre d'élèves et en assure le suivi individuel et personnalisé.

Le formateur participe à la mise en œuvre de la formation conformément au référentiel de formation et aux orientations du projet pédagogique.

Le formateur informe les élèves afin qu'ils puissent effectuer des choix dans le cadre de leur formation.

Le formateur est un guide qui permet à chacun de progresser en fonction de ses ressources.

Le formateur est à l'écoute des élèves concernant toutes les questions relatives à la formation.

Il permet et sollicite l'expression de chacun. Il facilite le dialogue entre les élèves et l'équipe pédagogique.

Il est aussi garant des règles institutionnelles.

Il participe aux réunions inter-promotion, organisées par la Directrice de l'institut et la coordinatrice pédagogique.

Mise en avant des travaux dirigés et travaux pratiques en groupes restreints pour permettre de concrétiser la théorie avec recours à divers outils pédagogiques (cartes mentales, simulation haute-fidélité, quizz interactif...)

Un des objectifs visés est l'intégration des savoirs pour pouvoir les transférer.

Nous avons mis en place la pédagogie par le jeu, sur certains contenus qui génèrent des difficultés d'apprentissage auprès des élèves, notamment ceux qui ont quitté le circuit scolaire depuis longtemps.

De plus, nous avons choisi de développer la méthode inductive pour certains enseignements pour permettre aux élèves de construire eux-mêmes leur savoir ce qui minimise les apports sous forme de cours magistral, moins adaptés.

Le temps de travail en autonomie à domicile autorisé par le référentiel représente jusqu'à 70% du temps.

Le choix fait par l'équipe est que celui-ci reste minoritaire.

L'Analyse de Pratiques Professionnelles

Le projet pédagogique de l'institut s'appuie sur cette théorie et sur celle développée par Jean PIAGET, *le constructivisme*, notamment lors des séances d'APP. Chaque élève, en cursus complet, bénéficiera de deux séances d'APP au cours de l'année, afin de l'initier à cette méthode d'analyse.

Les Travaux Personnels Guidés

- Lecture d'articles professionnels avec TD, mis en amont, pour introduire un cours à venir, ou pour mobiliser des connaissances.

La Simulation Haute-Fidélité + simulateur gériatrique et handicap

La simulation haute-fidélité est utilisée au moins une fois par an en groupes restreints, ainsi que le simulateur gériatrique et de handicap.

le projet pédagogique est adapté dans la mesure du possible et en tenant compte de la pertinence et/ou de la réglementation aux remarques et réclamations formulées par les élèves lors des bilans de fin de formation.

Ainsi chaque année des projets spécifiques sont mis en place.

Nos projets spécifiques pour l'année 2023/2024 :

- De manière plus épisodique, l'équipe pédagogique s'appuie également sur une pédagogie inspirée de FREINET au travers de sorties d'élèves en dehors de l'institution, organisées notamment dans le cadre du module 8, avec la visite de la cuisine et de la blanchisserie du CHI de Fécamp, ainsi que de la visite secteur Dr DUFOUR du musée des pêcheries de Fécamp, au cours d'une journée d'accueil et d'intégration et en lien avec les module 8 et 10 (cf annexe n°3)
- Journée « la violence dans le secteur de la santé »
- Mise en place de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé Complémentaire suivant le nouveau texte de juin 2023.
- La démarche de soins, le raisonnement clinique :

La méthodologie d'apprentissage se fait à l'IFAS de Fécamp, selon la méthode de résolution de problèmes de soins et des risques potentiels. (Psiuk et Marchal)

Un tableau chronologique (cf annexe n° 5) permet une prospective sur l'année prenant en compte la progression de l'apprentissage. Les élèves auront des exercices de démarche de soins sur différentes situations de soins : cas de médecine, chirurgie orthopédique, viscérale, ceci s'étalant sur les modules 1, 3 et 4.

<..\T05N04\T05N04-01\2.CM\Raisonnement et démarche clinique\Organisation-DDS-AS-2023.docx>

Le travail a lieu dans un 1^{er} temps en individuel. La correction se fera préférentiellement en groupe, pour 2 raisons :

- Que chacun puisse bénéficier d'un temps de parole en groupe à effectif restreint ; ces groupes seront différents à chaque fois et les travaux seront restitués par une formatrice différente.
- Que chacun puisse enrichir sa réflexion avec celle de ses collègues élèves.

Les démarches de soins en travail individuel se feront sur place, à l'IFAS, pour les 2 premiers mois, pour un meilleur encadrement pédagogique et la possibilité de répondre à leurs questions au fur et à mesure de la réflexion.

Organisation de la dernière semaine de formation, en lien avec le nouveau calendrier de formation, centré sur des échanges avec des associations de patients.

Les valeurs

Le projet pédagogique de la formation aide-soignante de l'IFAS de Fécamp repose sur les valeurs professionnelles communes aux professions infirmières et aides-soignantes, et sur les conceptions de l'équipe pédagogique du soin infirmier, de la formation par alternance et de la place de l'élève dans son processus d'apprentissage.

Nos valeurs et conceptions orientent notre mise en œuvre du programme de formation aide-soignante reposant sur l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

➤ **Le respect de l'individu**

Chaque individu est un être singulier ayant une histoire propre, un vécu, des acquis, capable d'évoluer et de se projeter.

Respecter l'individu, c'est reconnaître sa liberté de choix et sa liberté d'expression. Respecter l'individu implique une nécessaire tolérance.

Se respecter soi-même est un préalable au respect de l'autre :

- Le patient
- La famille
- Les collègues

Pendant ces 11 mois de parcours, le respect passera par des capacités d'écoute, de neutralité envers les autres collègues de promotion, pour ensuite être capable de les transférer en équipe de soins et auprès des patients ou résidents.

➤ **La laïcité**

Le respect du principe de laïcité renforce ce respect de l'individu. C'est un devoir pour tout agent public, il est donc applicable à nos élèves. Ceux-ci ont un devoir de neutralité stricte, ils doivent traiter également toutes personnes et respecter leur liberté d'expression. Nos élèves ne peuvent manifester leurs convictions religieuses durant leur année de formation.

..\..\T01\T01N26\Laïcité\charte_laicite.pdf

➤ **La responsabilisation et l'autonomie**

Favoriser la responsabilisation, l'autonomie, c'est donner à chaque individu les moyens de faire des choix, de les assumer, de prendre des initiatives, de se positionner au sein d'un groupe social. L'équipe pédagogique propose de transmettre des connaissances approfondies dans le domaine de l'éthique et de la sociologie, appliquées au milieu du soin et des projets d'accompagnement personnalisés.

Les élèves accueillis en stage seront amenés à s'intégrer au sein des équipes soignantes et trouveront progressivement leur place de soignant, en tant que membre à part entière d'une équipe. Ces mêmes élèves seront également amenés à s'exprimer lors de différents temps d'expression collective (travaux de groupe, analyse de pratique professionnelle...). De même, les élèves, guidés par l'équipe pédagogique, effectueront eux-mêmes les démarches de recherche pour le stage de projet professionnel.

L'IFAS de Fécamp possède une plate-forme informatique, le drive, sur laquelle sont mis à disposition des documents pour les élèves. Les cours sont mis en ligne via une application, Mykomunoté, en lien avec leur planning. Ainsi, les élèves peuvent s'y référer à tout moment pour compléter leurs connaissances. De plus, les travaux personnels guidés, réalisés hors de l'institut favorisent la gestion autonome et responsable de ces séquences.

➤ **L'auto-évaluation**

Cette auto-évaluation est indispensable pour la progression des élèves qui seront ainsi amenés tout au long de leur formation à faire le point sur leur parcours à l'IFAS, notamment à la suite des enseignements cliniques et à l'issue de chaque stage lors des suivis pédagogiques.

Ces différentes valeurs professionnelles doivent permettre aux élèves d'être des acteurs et auteurs de leur formation, développant le « vivre ensemble » au sein de l'institut, et également lors des stages, avec respect et responsabilité, c'est-à-dire avec professionnalisme.

➤ **Le profil attendu et les compétences du métier AS**

Notre conception de la fonction aide-soignante s'appuie :

Sur la définition des soins infirmiers précisée dans le Code de la Santé Publique aux articles R.4311-1 à R4311-2. et plus particulièrement le passage qui énonce que « les soins infirmiers, préventifs, curatifs ou palliatifs, intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade. Ils sont réalisés en tenant compte de la personnalité de celle-ci dans ses composantes physiologique, économique, sociale et culturelle ».

Différents textes posent le socle de l'exercice de la profession d'aide-soignant et par la suite, des formations validant celle-ci.

- La constitution du 04 Octobre 1958 : Art 1 « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.
- Le code de la Santé Publique (4^{ème} partie, livre II Titre 1^{er}) : réglemente l'exercice des diverses professions de santé.
- La loi n°2002 – 303 du 04 Mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
- La loi HPST (Hôpital Patient Santé Territoire) n°2009-879 du 21 Juillet 2009, portant sur la réorganisation de l'offre de soins au niveau des territoires.
- Loi N° 2106-41 du 26 janvier 2016 portant sur la modernisation de notre système de santé (GHT, etc...)

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément à l'article R.4311-3 à R4311-5 du Code de la Santé Publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou

une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de la vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

3. La stratégie du développement numérique

➤ Plateforme

Les élèves accèdent via Internet à une plateforme où sont déposés certains documents qui leur sont utiles.

L'élève a à sa disposition, sur la plateforme, le descriptif de l'institut avec les coordonnées de l'équipe administrative et pédagogique de l'IFAS de Fécamp, le règlement intérieur, le projet pédagogique, et différents formulaires administratifs et fiches outils. De même, il est remis à chaque élève le recueil des principaux textes relatifs à la formation conduisant au diplôme d'Etat.

➤ Outils de communication à distance

Teams → application de communication collaborative

Cette application n'est utilisée qu'en cas d'impossibilité de se déplacer à l'IFAS

➤ Matériel informatique adapté et à disposition pour les élèves

Par ailleurs, les élèves ont accès à la salle informatique de 8h à 17h30 tous les jours sans limitation de durée (même sur les périodes de stage). Cette salle met à disposition 5 postes informatiques ainsi qu'une imprimante (les élèves doivent ramener le papier ; l'encre leur est offerte)

CDI

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 -12h30 / 13h30 -16h30

Mardi : 8h30 -12h30 / 13h30 -16h30

Mercredi : 8h30 – 12h30 / 13h30 – 15h30

Jeudi: 8h30 -12h30 / 13h30 -16h30

Vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 -16h

4. Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

Le référentiel de formation des aides-soignants a pour objet de professionnaliser le parcours de l'élève.

L'élève est amené à devenir un professionnel autonome, responsable et réflexif, capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et sous la responsabilité de l'infirmière, de mener des interventions en autonomie et en équipe pluri professionnelle.

L'équipe pédagogique a repensé la façon de présenter la formation en mettant en avant l'importance du soin adapté et personnalisé et de faire des apprenants des professionnels capables de se positionner dans une équipe et ne se limitant pas à la seule exécution d'actes.

L'élève développe des ressources, en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances, de compétences et prépare son projet professionnel.

L'élève apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents et polyvalents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées.

- Objectif global : la formation doit permettre à chaque élève :
 - De devenir un professionnel compétent et responsable.
 - De donner du sens à son activité future.

- Objectifs spécifiques : afin d'y parvenir, l'élève devra atteindre les objectifs suivants :
 - Confirmer son choix d'orientation professionnelle,
 - Développer des capacités d'adaptation,
 - Acquérir les compétences lui permettant d'exercer dans tous les secteurs professionnels où sont dispensés des soins paramédicaux et de s'y adapter, c'est-à-dire de devenir un professionnel polyvalent.
 - Connaître ses limites dans un cadre réglementaire,
 - Se donner les moyens de faire des recherches pour acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de la profession.
 - Construire son identité professionnelle,
 - Identifier ses valeurs professionnelles.

Ainsi, la formation d'aide-soignant doit permettre aux élèves de devenir des praticiens du soin, responsables, polyvalents, s'inscrivant dans une démarche réflexive, de gestion des risques et d'amélioration de la qualité.

➤ **Les principes d'évaluation et de validation.**

Les évaluations

Les formes et contenus des évaluations sont en adéquation avec le référentiel de formation, les recommandations de l'ARS Normandie et les principes pédagogiques de l'Institut.

La validation des modules de formation reposera sur :

- L'utilisation des différents acquis en lien avec une situation ;
- La mobilisation active et dynamique de ces acquis et la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité dans une ou plusieurs situations.

La validation des blocs pourra désormais se faire par compensation entre modules du bloc pour les notes supérieures ou égales à 8/20.

La validation des stages reposera sur la mise en œuvre des compétences requises dans une ou plusieurs situations.

Nos projets spécifiques pour l'année 2023/2024 (Planning prévisionnel en annexe 6)
De nouvelles modalités pour les évaluations des Module 1/ Module 2 ont été pensées afin de se dérouler conjointement mais avec 2 notes distinctes.

De nouvelles modalités pour les évaluations des Module 3/ Module 4, ont également été pensées dont la durée sera de maximum 2h30 pour les deux.

L'évaluation du Module 6, début juin, se fera selon des modalités nouvelles :

A partir d'une situation issue d'un stage :

- 1^{er} temps : travail écrit personnel de réflexion avec mobilisation des concepts et rendu d'un document individuel de 3 à 5 pages
- 2^{ème} temps : argumentation à l'oral en présence d'un co-jury soignant.

L'évaluation du Module 10 (organisation du travail) est envisagée en groupe restreint.

Une analyse des résultats aux différentes évaluations est réalisée pour chaque session. Les résultats de cette analyse orientent la réflexion de l'équipe pédagogique amenant ainsi des renforcements et/ou des modifications des méthodes pédagogiques utilisées l'année suivante.

Le tableau prévisionnel des évaluations est en annexe 6.

[..\T05N02-11\23-24-Tableau-previsionnel-evaluations.xlsx](#)

Diplôme d'Etat d'Aide-soignant

Le jury de la DREETS se réunit pour délivrer le Diplôme d'Etat après validation de chacune des compétences de stage et validation des modules, avec une franchise horaire d'absence inférieure à 5% du temps de formation.

Deux jurys sont organisés, l'un en juin pour les élèves titulaires du titre ASSP, l'autre fin juillet pour tous les autres élèves.

5. La stratégie d'analyse des besoins de l'élève avec les attentes de l'employeur et/ou du financeur

En cours d'élaboration

6. Le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement de l'élève en situation de handicap

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dans son article 114 défini la notion de handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

L'IFPS a constitué un groupe de travail chargé d'améliorer l'accueil des étudiants, élèves et stagiaires en situation de handicap et d'offrir les conditions nécessaires à la réussite de leur formation.

Ainsi, l'Institut est en mesure de proposer quelques aménagements en terme de :

Locaux :

- Rampes d'accès extérieures
- Ascenseur
- Couloirs et ouvrants adaptés aux fauteuils roulants
- Mobilier mobile
- SANITAIRES aux normes PMR
- Espaces d'attente sécurisés

Matériel pédagogique :

- Salles de cours équipées de matériel vidéo et sono phoniquement très performant
- Accès à la plateforme pédagogique de l'Université de Rouen (supports de cours, forums, plannings...)
- WIFI dans l'ensemble de l'institut

Modalités de formation :

- Accompagnement individualisé
- Autorisations d'absences exceptionnelles (rendez-vous médicaux)
- Aménagement des épreuves écrites (tiers-temps)



Nos référents Handicap :

- Mme BOULVEN Frédérique, secrétaire, 02.35.28.61.00
- Mme GUERIN Manon, Cadre de santé formateur, 02.77.24.01.26

7. L'individualisation des parcours et la stratégie de prévention de rupture de parcours

La relation qui s'établit entre le formateur et l'élève est une relation de confiance, mais ce n'est pas une relation d'aide ou thérapeutique entre un soignant et une personne en demande de soutien.

Elle a pour intérêt de permettre à l'élève d'avoir un référent pédagogique qui puisse l'accompagner avec singularité tout au long de l'année.

La relation pédagogique s'exerce à différents niveaux :

- Un temps spécifique est ainsi dédié surtout en début de formation, à différentes informations concernant :
 - o La présentation de la formation
 - o Le suivi du dossier administratif de chaque élève
 - o La présentation des élèves entre eux
 - o La présentation du statut et du rôle des délégués et leur élection
 - o La présentation des différents projets (pédagogiques) et protocoles (AES, accident de travail, entretien des tenues, etc.)
- Lors de temps collectifs d'expression, tels des séances de préparation de stage.
- Lors de temps individuels notamment avec suivis pédagogiques.

Les élèves redoublants signent avant le début d'année un **contrat pédagogique** précisant le motif de leur redoublement, les modules et compétences à valider.

Une maquette planning personnalisée

Elle est réalisée en positionnant les modules, le plus possible, sur des jours complets afin de ne pas mobiliser des élèves déjà titulaires de titres professionnels sur des temps courts. Elle est construite suivant une réflexion pédagogique menée par les formateurs en lien avec l'acquisition progressive des connaissances et des compétences.

Une maquette concerne les EAS en formation complète et une maquette par titre professionnel est remise à chaque élève dès la rentrée. (Cf. annexe n°2).

[..\T05N02-05](#)

[..\T05N02-06](#)

L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)

Suite à la participation au groupe de travail du CEFIEC un nouveau déroulé des 35h d'API a été créé (cf annexe n°4).

<..\T05N03\T05N03-01\23-24-AS-Definition-contenu-API.doc>

L'Accompagnement Pédagogique Individualisé Complémentaire (APIC)

Suite à l'Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives au fonctionnement des IFP et aux formations conduisant au diplôme d'AS et d'AP, des contenus qui nous ont semblé indispensables à tous les élèves titulaires de titres professionnels et par conséquent dispensés de certains enseignements et /ou stages seront proposés.

Cet APIC est personnalisé suivant le titre et fait l'objet d'une signature de contrat lors du 1^{er} suivi pédagogique.

Cette formation spécifique sont décrites dans un tableau (cf annexe n°5).

<..\T05N03\T05N03-03\23-24-Contenu-APIC.doc>

Le Suivi Pédagogique Individuel

C'est une action de formation qui permet à l'élève de situer sa progression tout au long de son cursus avec l'aide d'un formateur référent de son entrée en formation jusqu'au diplôme.

Il doit favoriser l'autonomisation de l'élève vis-à-vis de sa formation tout en lui permettant d'avoir un interlocuteur privilégié au sein de l'équipe enseignante qui connaît son cursus de manière précise et qui est à l'écoute de ses difficultés dans le cadre de la formation. A l'IFAS de Fécamp, l'élève ou le formateur se réserve le droit de demander un changement d'interlocuteur, pour des raisons qui pourraient perturber la relation pédagogique.

Le contenu des entretiens ne doit concerner que des questions relatives à la formation de l'élève. Seuls le directeur, la coordinatrice pédagogique et les autres formateurs peuvent avoir connaissance du contenu des suivis pédagogiques.

Le premier suivi individuel vise à faire connaissance avec l'élève et à lui restituer **ses** tests de positionnement en français et mathématiques.

Les autres sont à chaque retour de stage.

Des suivis supplémentaires sont possibles si l'élève ou le formateur en exprime le besoin.

Durée d'environ 30 minutes.

<..\T10\T10N03\T10N03-03\Suivi-pedagogique\TRAM-AS.doc>

Le portfolio est un guide pour l'élève et les formateurs et plus particulièrement celui qui va accompagner pédagogiquement l'élève tout au long de l'année de formation, les professions de santé et/ou le tuteur référent de stage qui encadrent en proximité. Il doit permettre à l'élève de mieux mesurer sa progression.

L'enseignement clinique

Chaque élève bénéficie d'au moins un enseignement clinique même pour ceux qui ont un titre professionnel et qui ne bénéficient pas des quatre stages.

Il vise à faire le lien avec les professionnels de santé et aider l'élève à progresser tant dans les soins que le raisonnement clinique.

<..\..\T10\T10N03\T10N03-04\TRAM-encadrement-clinique-stage.doc>

8. La planification de l'alternance

La formation n'est pas une juxtaposition de cours et de stages. La formation des élèves doit intégrer le stage dans un processus d'apprentissage progressif.

Utiliser l'alternance en formation, c'est permettre à l'élève :

- D'expérimenter sur le terrain ce qu'il a étudié à l'institut
- De faire des recherches sur le terrain pour le réinvestir en cours
- De prendre du recul vis-à-vis de son vécu de stage
- D'analyser ses pratiques et celles des soignants

Cela doit lui permettre de se positionner et de se construire en tant que futur professionnel.

Le stage permet l'intégration des connaissances acquises à l'IFAS, mais également l'acquisition de nouvelles connaissances, qui seront investies à l'institut.

Pour faire vivre le concept d'alternance de la formation d'aide-soignant, les élèves, à l'IFAS de Fécamp, reviennent entre 4 à 7 semaines à l'institut de formation, entre les stages (cf. Annexe 1 « trame d'alternance cours/stages).

<..\..\T06\T06N01\Alternance 2023-2024 validée.xlsx>

Ainsi, ils exploitent ce qu'ils ont vu, fait et vécu en stage, avec leurs collègues élèves, les formateurs, à travers les temps consacrés aux vécus de stage et les temps d'enseignement théorique où la place est donnée à l'interactivité.

9. La liste des lieux et places de stage

Compte-tenu de l'étendue géographique importante des différents lieux de stages partenaires de l'IFAS de Fécamp, l'élaboration de la trame de stage est faite selon certains critères :

- Possession ou non d'un moyen de transport
- Lieu d'habitation
- Lieu de l'IFAS
- Prise en charge ou non du remboursement des frais de transport par les employeurs pour les élèves en formation professionnelle,
- Les différents lieux d'exercice professionnel antérieurs
- L'exercice professionnel de membres de la famille sur les stages partenaires.

Les périodes de stage suivant les titres

Pour tous les titres, à l'exception du titre ASSP diplômé plus tôt, une organisation des périodes de stage est proposée de façon à ce que tous les EAS aient un stage de projet professionnel pour lequel ils pourront choisir la spécialité.

Par conséquent, pour les titres AES/MCAD/AVS/AMP, les stages sont de 4 semaines pour permettre cette organisation.

Les élèves saisissent leur feuille d'évaluation en stage et leur planning de stage sur le logiciel dédié, avec vérification à posteriori par le formateur référent pédagogique.

Spécificités des stages :

La trame de stage est présentée en début d'année par la coordinatrice pédagogique, référente des stages, pour permettre des réajustements éventuels.

Les stages A, B et C sont attribués par la coordinatrice pédagogique avec des disciplines selon les obligations du référentiel.

- **Stage A** → APP / situation relationnelle pour le Module 6
→ Enseignement clinique
- **Stage B** → Evaluation du M1/M2
→ 2^{ème} session du M1 pour certains titres (AES / ADVF / AMP / ASHQ)
- **Stage C** → Enseignement clinique pour ceux qui n'ont pas le stage A (SAPAT et ASSP)
→ 2^{ème} session du M1 pour les cursus complets
→ APP
- **Stage D (projet professionnel)**
→ Il est choisi par les élèves avec accompagnement des formateurs pour le choix du stage et l'écriture de la lettre de motivation et du Curriculum Vitae
→ Evaluation M6 en début de stage 1^{ère} et 2^{ème} session

Concernant les redoublants, un accompagnement individualisé en stage sera proposé lors du suivi pédagogique, la ou les périodes de stage et leur durée sont précisées dans le contrat pédagogique de l'élève.

10. Les modalités d'encadrement et de tutorat (structure d'accueil)

Tous les lieux de stage ont signé notre charte d'encadrement et doivent proposer un livret d'accueil permettant leur agrément et leur qualification, ce qui formalise également l'engagement des deux parties dans l'encadrement des élèves.

L'alternance cours/stage est réfléchi en fonction des possibilités d'accueil des élèves par les lieux de stage.

Chaque stage fait l'objet de signatures d'une convention tripartite, excepté pour les établissements de santé rattachés au CHI de Fécamp.

➤ Le tuteur de stage.

Le tuteur représente la fonction pédagogique du stage. Il est volontaire pour exercer cette fonction.

Une formation continue sur le tutorat aide-soignant est proposée à tous les soignants qui le souhaitent. Au cours de cette formation, l'accent est mis sur l'accueil des élèves en stage, le portfolio, son utilité, son contenu, et sur les modalités d'évaluation, etc.

Par ailleurs, l'institut organise des journées de rencontre avec les tuteurs, maîtres de stage et professionnels de soins. Le renforcement de ce partenariat vise une amélioration continue de la formation et de la professionnalisation des élèves.

➤ La place des tuteurs de stage :

Les tuteurs ont un rôle primordial dans la transmission du savoir. Ils sont experts dans les soins.

Les tuteurs participent à la mise en œuvre de l'alternance en venant partager leur expérience, leurs connaissances et leur savoir-faire à l'institut. Ils aident l'élève à faire le lien entre ce qui est enseigné à l'IFAS et ce qu'il vit en stage.

Les tuteurs explicitent leurs pratiques en situation de travail. Ils participent à la réflexion pédagogique et sont informés de la formation dispensée à l'institut. Ils participent à l'évaluation continue des élèves.

Les tuteurs adapteront le parcours de stage de l'élève pour lui permettre d'atteindre les objectifs que celui-ci lui aura présentés dès le début stage. Le tuteur accompagne l'élève dans le réajustement de ses objectifs en fonction de la particularité du service.

C'est pourquoi l'équipe de formateurs IFAS propose 3 sessions de formation par an au « Tutorat AS » pour les professionnels de santé du territoire.

11. Les modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stages des élèves

L'analyse des réalités professionnelles sur des temps de retour d'expérience en IFAS (Simulation, supervision, exploitation de stage, jeux de rôle...) est favorisée. Une large place est faite à l'étude de représentations / préjugés, à l'analyse des conflits sociocognitifs par la médiation du formateur, les travaux entre pairs et l'évaluation formative.

12. Les prestations offertes à la vie étudiante

L'aide au logement

Dispositif Visale → Il s'agit d'un dispositif venant remplacer l'ex Caution Locative Étudiante (Clé) du Crous. Les conditions restant identiques, ce dispositif constitue une preuve de garantie de loyer impayé pour la mise en place de votre contrat de location.

<https://www.visale.fr/#/>

Loca-Pass → L'avance Loca-Pass permet de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois.

<https://www.actionlogement.fr/l-avance-locapass>

Repas

Les élèves peuvent se restaurer au **self du Centre hospitalier de Fécamp**.

Par ailleurs, les 2 **salles de restauration** de l'Institut dispose de micro-ondes et réfrigérateurs, ce qui permet, à ceux qui le souhaitent, de manger sur place.

Stationnement

Un parking, rue Henri-Dunant, permet de se garer gratuitement à proximité de l'Institut.

Bureau des étudiants

Les membres de l'association se réunissent dans leur bureau, situé à côté du hall de l'Institut.



Bureau des Etudiants sur Facebook : www.facebook.com/bdeinfirmiersfecamp/

13. Les indicateurs d'évaluation du projet

A chaque trimestre et en fin de formation, les élèves réalisent un bilan, qui permet à l'équipe pédagogique de réajuster l'année en cours et pour la promotion suivante. De

même, l'équipe pédagogique en réalisent ; ils sont présentés à la Directrice de l'IFAS et à la coordinatrice pédagogique.

Le suivi pédagogique au retour de chaque stage permet aux élèves d'exprimer leur ressenti tant sur l'encadrement, que sur le type d'activité de soins, et l'organisation du stage. Ces données peuvent être rapportées à la coordinatrice pédagogique.

Une partie du projet pédagogique est présentée à l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI).

Bilan de semestre

<..\T05N11\Bilans trimestres\1er Trimestre\Consignes EAS pour Bilan du 1er trimestre.doc>

<..\T05N11\Bilans trimestres\2ème trimestre\Consignes EAS pour Bilan du 2ème trimestre.doc>

Bilan de fin d'année (diplomation de juin et de juillet)

<..\T05N11\Bilan fin année>

14. Conclusion

Ce projet pédagogique se réfère aux dispositions réglementaires. Néanmoins, à l'IFAS de Fécamp, nous souhaitons inclure des temps de réflexion autour de prises en soins spécifiques et actuelles. L'alternance est effective à travers l'encadrement des élèves par les soignants, et également par l'exploitation de travaux issus de situations de stage.

Tout au long de la formation, les formateurs sont vigilants à la place de l'élève au sein du groupe promotion, à ce que chacun puisse s'exprimer, évoluer, construire son identité professionnelle pour devenir un professionnel compétent et responsable, comprenant l'importance du statut de patient, en tant qu'individu unique avec ses besoins propres.

Pour cela, le futur soignant, pour SOIGNER, ne doit pas se « SOI-NIER » (J. Salomé). Les compétences et valeurs développées tout au long de la formation devront également permettre aux élèves de se positionner au sein d'une équipe pluridisciplinaire, dans le respect d'autrui.

De même, en fin de formation, les élèves, imminents futurs professionnels, devront saisir l'importance de continuer à se former tout au long de leur carrière.

Tables des Annexes

Annexe 1 : Trame d'alternance cours – stages.

Annexe 2 : Maquettes plannings élèves droit commun et élèves ayant un titre professionnel.

Annexe 3 : Journée d'accueil

Annexe 4 : Contenu de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) et Complémentaire (APIC) pour les élèves ayant un titre professionnel.

Annexe 5 : Tableau de progression d'enseignement de la démarche de soins.

Annexe 6 : Calendrier prévisionnel des évaluations

Annexe 1

ALTERNANCE 2023-2024																											
2023/2024	2/8	28/8	4/9	11/9	18/9	25/9	2/10	9/10	16/10	23/10	30/10	6/11	13/11	20/11	27/11	4/12	11/12	18/12	25/12	1/1	8/1	15/1	22/1				
3ème année 2021-2024	V	C1	C2	C3	C4	S6a	S6a	S6a	S6a	S6a	S6a	S6a	C5	S6b	S6b	S6b	S6b	S6b	V	V	S6b	S6b	S6b				
2ème année 2022-2025	S4a	S4a	S4a	S4a	S4a	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	S4b	S4b	S4b	S4b	S4b	C8	V	V	C9	C10	V				
1ère année 2023-2026	V	C1	C2	C3	S2a	S2a	S2a	S2a	S2a	C4	C5	S2b	S2b	S2b	S2b	S2b	C6	C7	V	V	C8	C9	C10				
Formation AS 2023/2024		rentrée 1/09	C1	C2	C3	C4	C5	C6	A	A	A	A	A	C7	C8	C9	C10	C11	V	V	C12	C13	B				
Vacances Scolaires										V	V								V	V							
2024	29/1	5/2	12/2	19/2	26/2	4/3	11/3	18/3	25/3	1/4	8/4	15/4	22/4	29/4	6/5	13/5	20/5	27/5	3/6	10/6	17/6	24/6	1/7	8/7	15/7	22/7	29/7
3ème année 2022-2025	C1	C2	C3	C4	C5	S5	S5	S5	S5	S5	S5	S5	V	V	S5	S5	S5	C6	C7	C8	C9	C10	V	V	V	V	V
2ème année 2023-2026	V	C1	C2	C3	C4	C5	C6	SS	SS	C7	S3a	S3a	V	V	S3a	S3a	C8	C9	S3b	S3b	S3b	S3b	C10	V	V	V	V
1ère année 2024-2027		C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	V	V	S	S	S	S	S	C12	C13	C14	C15	V	V	V	V
Formation AS 2023/2024	B	B	B	B	C14	C15	C16	C17	C	C	C	C	C	V	C18	C19	C20	C21	D	D	D	D	D	D	D	D	D
Vacances Scolaires					V	V							V	V										Srat	Srat	Srat	Srat

Annexe 2 :

PROMOTION EAS Droit commun - Année 2023 - 2024

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
		D 1		M 1		V 1	M1	L 1		J 1	B	V 1	M10	L 1		M 1		S 1		L 1	D
V 1	API	L 2	M6	J 2	A	S 2		M 2	V	V 2	B	S 2		M 2	C	J 2	V	D 2		M 2	D
S 2		M 3	M5 / M9	V 3	A	D 3		M 3	V	S 3		D 3		M 3	C	V 3	V	L 3	D	M 3	D
D 3		M 4	M9	S 4		L 4	M1	J 4	V	D 4		L 4	M10	J 4	C	S 4		M 4	D	J 4	D
L 4	API	J 5	M3 / API	D 5		M 5	M1	V 5	V	L 5	B	M 5	M6 / M5	V 5	C	D 5		M 5	D	V 5	D
M 5	M1	V 6	API	L 6	A	M 6	M2	S 6		M 6	B	M 6	M4	S 6		L 6	M4	J 6	D	S 6	
M 6	M1	S 7		M 7	A	J 7	M9	D 7		M 7	B	J 7	M5	D 7		M 7	M4	V 7	D	D 7	
J 7	M1	D 8		M 8	A	V 8	M8 / M3	L 8	M5 / M10	J 8	B	V 8	M4	L 8	C	M 8		S 8		L 8	D
V 8	M5	L 9	M10	J 9	A	S 9		M 9	M4	V 9	B	S 9		M 9	C	J 9		D 9		M 9	D
S 9		M 10	M1	V 10	A	D 10		M 10	M4	S 10		D 10		M 10	C	V 10	R	L 10	D	M 10	D
D 10		M 11	M1	S 11		L 11	M5 / M10	J 11	M4	D 11		L 11	M4*	J 11	C	S 11		M 11	D	J 11	D
L 11	M1 / M5	J 12	M1	D 12		M 12	M3	V 12	M4	L 12	B	M 12	M4*	V 12	C	D 12		M 12	D	V 12	D
M 12	M1	V 13	M1	L 13	A	M 13	M2	S 13		M 13	B	M 13	M4	S 13		L 13	M3 / M4	J 13	D	S 13	
M 13	M1	S 14		M 14	A	J 14	M3	D 14		M 14	B	J 14	M6	D 14		M 14	M7	V 14	D	D 14	
J 14	M6	D 15		M 15	A	V 15	M6	L 15	M4	J 15	B	V 15	M6	L 15	C	M 15	M7	S 15		L 15	D
V 15	M6	L 16	A	J 16	A	S 16		M 16	M4	V 16	B	S 16		M 16	C	J 16	M7 / M9	D 16		M 16	D
S 16		M 17	A	V 17	A	D 17		M 17	M4	S 17		D 17		M 17	C	V 17	M6	L 17	D	M 17	D
D 17		M 18	A	S 18		L 18	M3	J 18	M4	D 18		L 18	M4*	V 18	C	S 18		M 18	D	J 18	D
L 18	API	J 19	A	D 19		M 19	M3	V 19	M4	L 19	B	M 19	M4*	V 19	C	D 19		M 19	D	V 19	D
M 19	M1	V 20	A	L 20	M3	M 20	M3	S 20		M 20	B	M 20	M4	S 20		L 20		J 20	D	S 20	
M 20	M5 / M1	S 21		M 21	M3	J 21	M3	D 21		M 21	B	J 21	M4	D 21		M 21	M10	V 21	D	D 21	
J 21	M1	D 22		M 22	M8	V 22	API / R	L 22	B	J 22	B	V 22	M4*	L 22	C	M 22	M6	S 22		L 22	M4
V 22	M1	L 23	A	J 23	M8	S 23		M 23	B	V 23	B	S 23		M 23	C	J 23	M6	D 23		M 23	M1
S 23		M 24	A	V 24	M8 / M3	D 24		M 24	B	S 24		D 24		M 24	C	V 24	M10	L 24	D	M 24	M10
D 24		M 25	A	S 25		L 25		J 25	B	D 25		L 25	C	J 25	C	S 25		M 25	D	J 25	SPI
L 25	M2	J 26	A	D 26		M 26	V	V 26	B	L 26	M4	M 26	C	V 26	C	D 26		M 26	D	V 26	
M 26	M3	V 27	A	L 27	M1	M 27	V	S 27		M 27	M4	M 27	C	S 27		L 27		J 27	D	S 27	
M 27	M4	S 28		M 28	M1	J 28	V	D 28		M 28	M4 / M9	J 28	C	D 28		M 28	M10	V 28	D	D 28	
J 28	M8	D 29		M 29	M1	V 29	V	L 29	B	J 29	M9	V 29	C	L 29	V	M 29	M10	S 29			29
V 29	M8	L 30	A	J 30	M1	S 30		M 30	B			S 30		M 30	V	J 30	M9 / M10	D 30			30
S 30		M 31	A			D 31		M 31	B			D 31				V 31	M7/R*				31

Jours de stage

Congés

Jours fériés

R : Repos

API = 35h

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h

M1	47H	21 M1
M2	21H	3 M2
M3	77H	11 M3
M4	82H	26 M4
M5	35H	5 M5

M = Evaluation
R* = session 2 M3/M4

M4* = AFGSU

M6	70H	10 M6
M7	21H	3 M7
M8	35H	5 M8
M9	35H	5 M9
M10	70H	10 M10

PROMOTION EAS ASHQ - Année 2023 - 2024

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
		D 1		M 1		V 1	M1	L 1		J 1	B	V 1	M10	L 1		M 1		S 1		L 1	D
V 1	API	L 2	M6	J 2	A	S 2		M 2	V	V 2	B	S 2		M 2		J 2	V	D 2		M 2	D
S 2		M 3	M5 / M9	V 3	A	D 3		M 3	V	S 3		D 3		M 3		V 3	V	L 3	D	M 3	D
D 3		M 4	M9	S 4		L 4	M1	J 4	V	D 4		L 4	M10	J 4		S 4		M 4	D	J 4	D
L 4	API	J 5	M3 / API	D 5		M 5	M1	V 5	V	L 5	B	M 5	M6 / M5	V 5		D 5		M 5	D	V 5	D
M 5	M1	V 6	API	L 6	A	M 6	M2	S 6		M 6	B	M 6	M4	S 6		L 6	M4	J 6	D	S 6	
M 6	M1	S 7		M 7	A	J 7	M9	D 7		M 7	B	J 7	M5	D 7		M 7	M4	V 7	D	D 7	
J 7	M1	D 8		M 8	A	V 8	M8 / M3	L 8	M5 / M10	J 8	B	V 8	M4	L 8		M 8		S 8		L 8	D
V 8	M5	L 9	M10	J 9	A	S 9		M 9	M4	V 9	B	S 9		M 9		J 9		D 9		M 9	D
S 9		M 10	M1	V 10	A	D 10		M 10	M4	S 10		D 10		M 10		V 10	R	L 10	D	M 10	D
D 10		M 11	M1	S 11		L 11	M5 / M10	J 11	M4	D 11		L 11	M4*	J 11		S 11		M 11	D	J 11	D
L 11	M1 / M5	J 12	M1	D 12		M 12	M3	V 12	M4	L 12	B	M 12	M4*	V 12		D 12		M 12	D	V 12	D
M 12	M1	V 13	M1	L 13	A	M 13	M2	S 13		M 13	B	M 13	M4	S 13		L 13	M3 / M4	J 13	D	S 13	
M 13	M1	S 14		M 14	A	J 14	M3	D 14		M 14	B	J 14	M6	D 14		M 14	M7	V 14	D	D 14	
J 14	M6	D 15		M 15	A	V 15	M6	L 15	M4	J 15	B	V 15	M6	L 15		M 15	M7	S 15		L 15	D
V 15	M6	L 16	A	J 16	A	S 16		M 16	M4	V 16	B	S 16		M 16		J 16	M7 / M9	D 16		M 16	D
S 16		M 17	A	V 17	A	D 17		M 17	M4	S 17		D 17		M 17		V 17	M6	L 17	D	M 17	D
D 17		M 18	A	S 18		L 18	M3	J 18	M4	D 18		L 18	M4*	J 18		S 18		M 18	D	J 18	D
L 18	API	J 19	A	D 19		M 19	M3	V 19	M4	L 19	B	M 19	M4*	V 19		D 19		M 19	D	V 19	D
M 19	M1	V 20	A	L 20	M3	M 20	M3	S 20		M 20	B	M 20	M4	S 20		L 20		J 20	D	S 20	
M 20	M5 / M1	S 21		M 21	M3	J 21	M3	D 21		M 21	B	J 21	M4	D 21		M 21	M10	V 21	D	D 21	
J 21	M1	D 22		M 22	M8	V 22	API / R	L 22	B	J 22	B	V 22	M4*	L 22		M 22	M6	S 22		L 22	M4
V 22	M1	L 23	A	J 23	M8	S 23		M 23	B	V 23	B	S 23		M 23		J 23	M6	D 23		M 23	M1
S 23		M 24	A	V 24	M8 / M3	D 24		M 24	B	S 24		D 24		M 24		V 24	M10	L 24	D	M 24	M10
D 24		M 25	A	S 25		L 25		J 25	B	D 25		L 25		J 25		S 25		M 25	D	J 25	SPI
L 25	M2	J 26	A	D 26		M 26	V	V 26	B	L 26	M4	M 26		V 26		D 26		M 26	D	V 26	
M 26	M3	V 27	A	L 27	M1	M 27	V	S 27		M 27	M4	M 27		S 27		L 27	M6 / M10	J 27	D	S 27	
M 27	M4	S 28		M 28	M1	J 28	V	D 28		M 28	M4 / M9	J 28		D 28		M 28	M10	V 28	D	D 28	
J 28	M8	D 29		M 29	M1	V 29	V	L 29	B	J 29	M9	V 29		L 29	V	M 29	M10	S 29			29
V 29	M8	L 30	A	J 30	M1	S 30		M 30	B			S 30		M 30	V	J 30	M9 / M10	D 30			30
S 30		M 31	A			D 31		M 31	B			D 31				V 31	M7 / R*				31

 Jours de stage

 Congés

 Jours fériés

R : Repos

API = 35h

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h

M1	47H	21 M1
M2	21H	3 M2
M3	77H	11 M3
M4	82H	26 M4
M5	35H	5 M5

M4* = AFGSU

M = Evaluation

R* = Session 2 M3/ M4

M6	70H	10 M6
M7	21H	3 M7
M8	35H	5 M8
M9	35H	5 M9
M10	70H	10 M10

PROMOTION EAS ADVF Année 2023 - 2024

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
		D 1		M 1		V 1		L 1		J 1	B	V 1	M10	L 1		M 1		S 1		L 1	D
V 1	API	L 2		J 2	A	S 2		M 2	V	V 2	B	S 2		M 2		J 2	V	D 2		M 2	D
S 2		M 3	APIC /	V 3	A	D 3		M 3	V	S 3		D 3		M 3		V 3	V	L 3	D	M 3	D
D 3		M 4	M9	S 4		L 4	M1	J 4	V	D 4		L 4	M10	J 4		S 4		M 4	D	J 4	D
L 4	API	J 5	M3 / API	D 5		M 5	M1	V 5	V	L 5	B	M 5		V 5		D 5		M 5	D	V 5	D
M 5	M1 /	V 6	API	L 6	A	M 6		S 6		M 6	B	M 6	M4	S 6		L 6	M4	J 6	D	S 6	
M 6	M1	S 7		M 7	A	J 7	M9	D 7		M 7	B	J 7	M5	D 7		M 7	M4	V 7	D	D 7	
J 7	M1	D 8		M 8	A	V 8	M8 / M3	L 8	/ M10	J 8	B	V 8	M4	L 8		M 8		S 8		L 8	D
V 8		L 9	M10	J 9	A	S 9		M 9	M4	V 9	B	S 9		M 9		J 9		D 9		M 9	D
S 9		M 10	M1	V 10	A	D 10		M 10	M4	S 10		D 10		M 10		V 10	R	L 10	D	M 10	D
D 10		M 11	M1 /	S 11		L 11	/ M10	J 11	M4	D 11		L 11	M4*	J 11		S 11		M 11	D	J 11	D
L 11	M1 /	V 12	M1	D 12		M 12	M3	V 12	M4	L 12	B	M 12	M4*	V 12		D 12		M 12	D	V 12	D
M 12	M1	J 13		L 13	A	M 13		S 13		M 13	B	M 13	M4	S 13		L 13	M3 / M4	J 13	D	S 13	
M 13	M1 / APIC	S 14		M 14	A	J 14	M3	D 14		M 14	B	J 14	APIC /	D 14		M 14	M7	V 14	D	D 14	
J 14	/ APIC	D 15		M 15	A	V 15	APIC /	L 15	M4	J 15	B	V 15		L 15		M 15	M7	S 15		L 15	D
V 15		L 16	A	J 16	A	S 16		M 16	M4	V 16	B	S 16		M 16		J 16	M7 /	D 16		M 16	D
S 16		M 17	A	V 17	A	D 17		M 17	M4	S 17		D 17		M 17		V 17	/ APIC	L 17	D	M 17	D
D 17		M 18	A	S 18		L 18	M3	J 18	M4	D 18		L 18	M4*	J 18		S 18		M 18	D	J 18	D
L 18	APIC+API	J 19	A	D 19		M 19	M3	V 19	M4	L 19	B	M 19	M4*	V 19		D 19		M 19	D	V 19	D
M 19	M1	V 20	A	L 20	M3	M 20	M3	S 20		M 20	B	M 20	M4	S 20		L 20		J 20	D	S 20	
M 20	/ M1	S 21		M 21	M3	J 21	M3	D 21		M 21	B	J 21	M4	D 21		M 21	M10	V 21	D	D 21	
J 21	M1	D 22		M 22	M8	V 22	API / R	L 22	B	J 22	B	V 22	M4*	L 22		M 22		S 22		L 22	M4
V 22	M1	L 23	A	J 23	M8	S 23		M 23	B	V 23	B	S 23		M 23		J 23		D 23		M 23	
S 23		M 24	A	V 24	M8 / M3	D 24		M 24	B	S 24		D 24		M 24		V 24	M10	L 24	D	M 24	
D 24		M 25	A	S 25		L 25		J 25	B	D 25		L 25		J 25		S 25		M 25	D	J 25	SPI
L 25	APIC	J 26	A	D 26		M 26	V	V 26	B	L 26	M4	M 26		V 26		D 26		M 26	D	V 26	
M 26	M3	V 27	A	L 27	APIC	M 27	V	S 27		M 27	M4	M 27		S 27		L 27	M6 / M10	J 27	D	S 27	
M 27	M4	S 28		M 28	M1	J 28	V	D 28		M 28	M4 / M9	J 28		D 28		M 28		V 28	D	D 28	
J 28	M8	D 29		M 29	M1 /	V 29	V	L 29	B	J 29	M9	V 29		L 29	V	M 29		S 29			29
V 29	M8	L 30	A	J 30		S 30		M 30	B			S 30		M 30	V	J 30	M9 / M10	D 30			30
S 30		M 31	A			D 31		M 31	B			D 31				V 31	M7 / R*				31

Jours de stage

Congés

Jours fériés

R = repos

API = 35h

APIC = 35h

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h

M1 98H

M2 = éval

M3 77H

M4 82H

M5 = éval

14 M1

11 M3

26 M4

M4* = AFGSU

M = Evaluation

R* = session 2 M3/M4

M6 = éval

M7 21H

M8 35H

M9 28 H

M10 49 H

3 M7

5 M8

4 M9

7 M10

PROMOTION EAS AES-AVS-AMP Année 2023 - 2024

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
		D 1		M 1		V 1		L 1		J 1	B	V 1		L 1		M 1		S 1		L 1	
V 1	API	L 2		J 2	A	S 2		M 2	V	V 2	B	S 2		M 2		J 2	V	D 2		M 2	
S 2		M 3	M5 /	V 3	A	D 3		M 3	V	S 3		D 3		M 3		V 3	V	L 3	D	M 3	
D 3		M 4		S 4		L 4	M1	J 4	V	D 4		L 4		J 4		S 4		M 4	D	J 4	
L 4	API	J 5	M3 / API	D 5		M 5	M1	V 5	V	L 5	B	M 5	/ M5	V 5		D 5		M 5	D	V 5	
M 5	M1 /	V 6	APIC+API	L 6	A	M 6	M2	S 6		M 6	B	M 6	M4	S 6		L 6	M4	J 6	D	S 6	
M 6	M1	S 7		M 7	A	J 7		D 7		M 7	B	J 7	M5	D 7		M 7	M4	V 7	D	D 7	
J 7	M1	D 8		M 8	A	V 8	M8 / M3	L 8	M5 / M10	J 8	B	V 8	M4	L 8		M 8		S 8		L 8	
V 8	M5	L 9	M10	J 9	A	S 9		M 9	M4	V 9	B	S 9		M 9		J 9		D 9		M 9	
S 9		M 10	M1	V 10	A	D 10		M 10	M4	S 10		D 10		M 10		V 10	R	L 10	D	M 10	
D 10		M 11	M1 / APIC	S 11		L 11	M5 / M10	J 11	M4	D 11		L 11		J 11		S 11		M 11	D	J 11	
L 11	M1 / M5	V 12	M1	D 12		M 12	M3	V 12	M4	L 12	B	M 12		V 12		D 12		M 12	D	V 12	
M 12	M1	J 13		L 13		M 13	M2	S 13		M 13	B	M 13	M4	S 13		L 13	M3/M4	J 13	D	S 13	
M 13	M1 / APIC	S 14		M 14		J 14	M3	D 14		M 14	B	J 14		D 14		M 14	M7	V 14	D	D 14	
J 14	APIC	D 15		M 15		V 15		L 15	M4	J 15	B	V 15		L 15		M 15	M7	S 15		L 15	
V 15		L 16	A	J 16		S 16		M 16	M4	V 16	B	S 16		M 16		J 16	M7 /	D 16		M 16	
S 16		M 17	A	V 17		D 17		M 17	M4	S 17		D 17		M 17		V 17		L 17	D	M 17	
D 17		M 18	A	S 18		L 18	M3	J 18	M4	D 18		L 18	M4	J 18		S 18		M 18	D	J 18	
L 18	APIC+API	J 19	A	D 19		M 19	M3	V 19	M4	L 19		M 19	M4	V 19		D 19		M 19	D	V 19	
M 19	M1	V 20	A	L 20	M3	M 20	M3	S 20		M 20		M 20	M4	S 20		L 20		J 20	D	S 20	
M 20	M5 / M1	S 21		M 21	M3	J 21	M3	D 21		M 21		J 21	M4	D 21		M 21	M10	V 21	D	D 21	
J 21	M1	D 22		M 22	M8	V 22	API / R	L 22	B	J 22		V 22		L 22		M 22		S 22		L 22	M4
V 22	M1	L 23	A	J 23	M8	S 23		M 23	B	V 23		S 23		M 23		J 23		D 23		M 23	
S 23		M 24	A	V 24	M8 / M3	D 24		M 24	B	S 24		D 24		M 24		V 24	M10	L 24	D	M 24	
D 24		M 25	A	S 25		L 25		J 25	B	D 25		L 25		J 25		S 25		M 25	D	J 25	SPI
L 25	APIC	J 26	A	D 26		M 26	V	V 26	B	L 26	M4	M 26		V 26		D 26		M 26	D	V 26	
M 26	M3	V 27	A	L 27	APIC	M 27	V	S 27		M 27	M4	M 27		S 27		L 27	/ M10	J 27	D	S 27	
M 27	M4	S 28		M 28	M1	J 28	V	D 28		M 28	M4/	J 28		D 28		M 28		V 28	D	D 28	
J 28	M8	D 29		M 29	M1 /	V 29	V	L 29	B	J 29		V 29		L 29	V	M 29		S 29			
V 29	M8	L 30	A	J 30		S 30		M 30	B			S 30		M 30	V	J 30	/ M10	D 30			
S 30		M 31	A			D 31		M 31	B			D 31				V 31	M7/ R*				

Jours de stage

Congés

Jours fériés

R = repos

API = 35h

APIC = 32h30

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h

M1	98H	14 M1
M2	14H	2 M2
M3	77H	11 M3
M4	61H	23 M4
M5	35H	5 M5

M4* = AFGSU

M = Evaluation

R* = session 2 M3/M4

M7	21H	3 M7
M8	35H	5 M8
M10	35H	5 M8

PROMOTION EAS AMBULANCIER

Année 2023 - 2024

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
		D 1		M 1		V 1	M1	L 1		J 1	B	V 1	M10	L 1		M 1		S 1		L 1	D
V 1	API	L 2	M6 /	J 2	A	S 2		M 2	V	V 2	B	S 2		M 2		J 2	V	D 2		M 2	D
S 2		M 3	APIC/	V 3	A	D 3		M 3	V	S 3		D 3		M 3		V 3	V	L 3	D	M 3	D
D 3		M 4	M9	S 4		L 4	M1	J 4	V	D 4		L 4	M10	J 4		S 4		M 4	D	J 4	D
L 4	API	J 5	/ API	D 5		M 5	M1	V 5	V	L 5	B	M 5		V 5		D 5		M 5	D	V 5	D
M 5	M1	V 6	APIC+API	L 6	A	M 6	M2	S 6		M 6	B	M 6	M4	S 6		L 6	M4	J 6	D	S 6	
M 6	M1	S 7		M 7	A	J 7	M9 /	D 7		M 7	B	J 7		D 7		M 7	M4	V 7	D	D 7	
J 7	M1	D 8		M 8	A	V 8	M8 / M3	L 8	/ M10	J 8	B	V 8	M4	L 8		M 8		S 8		L 8	D
V 8	M5	L 9	M10	J 9	A	S 9		M 9	M4	V 9	B	S 9		M 9		J 9		D 9		M 9	D
S 9		M 10	M1	V 10	A	D 10		M 10	M4	S 10		D 10		M 10		V 10	R	L 10	D	M 10	D
D 10		M 11	M1	S 11		L 11	/ M10	J 11	M4	D 11		L 11		J 11		S 11		M 11	D	J 11	D
L 11	M1 /	V 12	M1	D 12		M 12		V 12	M4	L 12	B	M 12		V 12		D 12		M 12	D	V 12	D
M 12	M1	J 13	M1	L 13	A	M 13	M2	S 13		M 13	B	M 13	M4	S 13		L 13	M3 / M4	J 13	D	S 13	
M 13	M1	S 14		M 14	A	J 14	M3	D 14		M 14	B	J 14	APIC/M6	D 14		M 14	M7	V 14	D	D 14	
J 14	M6/APIC	D 15		M 15	M4 afigsu*	V 15	APIC /	L 15	M4	J 15	B	V 15	M6	L 15		M 15	M7	S 15		L 15	D
V 15		L 16	A	J 16	A	S 16		M 16	M4	V 16	B	S 16		M 16		J 16	M7 /	D 16		M 16	D
S 16		M 17	A	V 17	A	D 17		M 17	M4	S 17		D 17		M 17		V 17	/ APIC	L 17	D	M 17	D
D 17		M 18	A	S 18		L 18		J 18	M4	D 18		L 18	M4	J 18		S 18		M 18	D	J 18	D
L 18	APIC+API	J 19	A	D 19		M 19		V 19	M4	L 19	B	M 19	M4	V 19		D 19		M 19	D	V 19	D
M 19	M1	V 20	A	L 20		M 20	M3	S 20		M 20	B	M 20	M4	S 20		L 20		J 20	D	S 20	
M 20	/ M1	S 21		M 21	/ M3	J 21	M3	D 21		M 21	B	J 21	M4	D 21		M 21	M10	V 21	D	D 21	
J 21	M1	D 22		M 22		V 22	API / R	L 22	B	J 22	B	V 22		L 22		M 22		S 22		L 22	M4
V 22	M1	L 23	A	J 23	M8	S 23		M 23	B	V 23	B	S 23		M 23		J 23		D 23		M 23	M1
S 23		M 24	A	V 24	M8 / M3	D 24		M 24	B	S 24		D 24		M 24		V 24	M10	L 24	D	M 24	
D 24		M 25	A	S 25		L 25		J 25	B	D 25		L 25		J 25		S 25		M 25	D	J 25	SPI
L 25	APIC+M2	J 26	A	D 26		M 26	V	V 26	B	L 26	M4	M 26		V 26		D 26		M 26	D	V 26	
M 26		V 27	A	L 27	M1	M 27	V	S 27		M 27	M4	M 27		S 27		L 27	M6 / M10	J 27	D	S 27	
M 27	M4	S 28		M 28	M1	J 28	V	D 28		M 28	M4 /	J 28		D 28		M 28		V 28	D	D 28	
J 28	M8	D 29		M 29	M1	V 29	V	L 29	B	J 29		V 29		L 29	V	M 29		S 29			
V 29		L 30	A	J 30	M1	S 30		M 30	B			S 30		M 30	V	J 30	M9 / M10	D 30			
S 30		M 31	A			D 31		M 31	B			D 31				V 31	M7 / R*				

 Jours de stage

 Congés

 Jours fériés

R = repos

API = 35h

APIC = 21h45

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h

Recyclage AFGSU possible le 15/11 7h

M1 47H 21 M1
 M2 21H 3 M2
 M3 35H 5 M3
 M4 68H 24 M4

M4* = AFGSU
 M = Evaluation
 R* = session 2 M3/M4

M6 21H 3 M6
 M7 21H 3 M7
 M8 21H 3 M8
 M9 14H 2 M9
 M10 49H 7 M10

PROMOTION EAS ASSP - Année 2023 - 2024

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
		D 1		M 1		V 1		L 1		J 1	B	V 1		L 1		M 1		S 1		L 1	
V 1	API	L 2		J 2		S 2		M 2	V	V 2	B	S 2		M 2	C	J 2	V	D 2		M 2	
S 2		M 3	M5 /	V 3		D 3		M 3	V	S 3		D 3		M 3	C	V 3	V	L 3		M 3	
D 3		M 4		S 4		L 4		J 4	V	D 4		L 4		J 4	C	S 4		M 4		J 4	
L 4	API	J 5	M3 / API	D 5		M 5		V 5	V	L 5	B	M 5	/M5	V 5	C	D 5		M 5		V 5	
M 5		V 6	APIC+API	L 6		M 6		S 6		M 6	B	M 6	M4	S 6		L 6	M4	J 6		S 6	
M 6		S 7		M 7		J 7		D 7		M 7	B	J 7	M5	D 7		M 7	M4	V 7	SPI	D 7	
J 7		D 8		M 8		V 8	/ M3	L 8	M5 /	J 8	B	V 8	M4	L 8	C	M 8		S 8		L 8	
V 8	M5	L 9		J 9		S 9		M 9	M4	V 9	B	S 9		M 9	C	J 9		D 9		M 9	
S 9		M 10		V 10		D 10		M 10	M4	S 10		D 10		M 10	C	V 10	R	L 10		M 10	
D 10		M 11	/APIC	S 11		L 11	M5 /	J 11	M4	D 11		L 11	M4*	J 11	C	S 11		M 11		J 11	
L 11	/ M5	J 12		D 12		M 12	M3	V 12	M4	L 12	B	M 12	M4*	V 12	C	D 12		M 12		V 12	
M 12		V 13		L 13		M 13		S 13		M 13	B	M 13	M4	S 13		L 13	M3 / M4	J 13		S 13	
M 13	/ APIC	S 14		M 14		J 14	M3	D 14		M 14	B	J 14		D 14		M 14		V 14		D 14	
J 14	/APIC	D 15		M 15		V 15		L 15	M4	J 15	B	V 15		L 15	C	M 15		S 15		L 15	
V 15		L 16		J 16		S 16		M 16	M4	V 16	B	S 16		M 16	C	J 16		D 16		M 16	
S 16		M 17		V 17		D 17		M 17	M4	S 17		D 17		M 17	C	V 17		L 17		M 17	
D 17		M 18		S 18		L 18	M3	J 18	M4	D 18		L 18	M4*	J 18	C	S 18		M 18		J 18	
L 18	APIC+API	J 19		D 19		M 19	M3	V 19	M4	L 19	B	M 19	M4*	V 19	C	D 19		M 19		V 19	
M 19		V 20		L 20	M3	M 20	M3	S 20		M 20	B	M 20	M4	S 20		L 20		J 20		S 20	
M 20	M5 /	S 21		M 21	M3	J 21	M3	D 21		M 21	B	J 21	M4	D 21		M 21		V 21		D 21	
J 21		D 22		M 22		V 22	API / R	L 22	B	J 22	B	V 22	M4*	L 22	C	M 22		S 22		L 22	
V 22		L 23		J 23		S 23		M 23	B	V 23	B	S 23		M 23	C	J 23		D 23		M 23	
S 23		M 24		V 24	/ M3	D 24		M 24	B	S 24		D 24		M 24	C	V 24		L 24		M 24	
D 24		M 25		S 25		L 25		J 25	B	D 25		L 25	C	J 25	C	S 25		M 25		J 25	
L 25	APIC	J 26		D 26		M 26	V	V 26	B	L 26	M4	M 26	C	V 26	C	D 26		M 26		V 26	
M 26	M3	S 27		L 27	APIC	M 27	V	S 27		M 27	M4	M 27	C	S 27		L 27		J 27		S 27	
M 27	M4	V 28		M 28		J 28	V	D 28		M 28	M4/	J 28	C	D 28		M 28		V 28		D 28	
J 28	APIC	D 29		M 29		V 29	V	L 29	B	J 29		V 29	C	L 29	V	M 29	M4	S 29			29
V 29		L 30		J 30		S 30		M 30	B			S 30		M 30	V	J 30		D 30			30
S 30		M 31				D 31		M 31	B			D 31				V 31	/ R*				31

Jours de stage

Congés

Jours fériés

R : REPOS

API = 35h

APIC = 34h15

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h

M3 77H

M4 182H

M5 35H

11 M3

26 M4

5 M5

M4* = AFGSU

M = Evaluation

R* = session 2 M3/M4

PROMOTION EAS SAPAT - Année 2023 - 2024

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
		D 1		M 1		V 1		L 1		J 1	B	V 1	M10	L 1		M 1		S 1		L 1	D
V 1	API	L 2		J 2		S 2		M 2	V	V 2	B	S 2		M 2	C	J 2	V	D 2		M 2	D
S 2		M 3	M5 / M9	V 3		D 3		M 3	V	S 3		D 3		M 3	C	V 3	V	L 3	D	M 3	D
D 3		M 4	M9	S 4		L 4		J 4	V	D 4		L 4	M10	J 4	C	S 4		M 4	D	J 4	D
L 4	API	J 5	M3 / API	D 5		M 5		V 5	V	L 5	B	M 5	/ M5	V 5	C	D 5		M 5	D	V 5	D
M 5		V 6	API+API	L 6		M 6		S 6		M 6	B	M 6	M4	S 6		L 6	M4	J 6	D	S 6	
M 6		S 7		M 7		J 7	M9	D 7		M 7	B	J 7	M5	D 7		M 7	M4	V 7	D	D 7	
J 7		D 8		M 8		V 8	M8 / M3	L 8	M5 / M10	J 8	B	V 8	M4	L 8	C	M 8		S 8		L 8	D
V 8	M5	L 9	M10	J 9		S 9		M 9	M4	V 9	B	S 9		M 9	C	J 9		D 9		M 9	D
S 9		M 10		V 10		D 10		M 10	M4	S 10		D 10		M 10	C	V 10	R	L 10	D	M 10	D
D 10		M 11	/API/S	S 11		L 11	M5 / M10	J 11	M4	D 11		L 11	M4*	J 11	C	S 11		M 11	D	J 11	D
L 11	/ M5	J 12		D 12		M 12	M3	V 12	M4	L 12	B	M 12	M4*	V 12	C	D 12		M 12	D	V 12	D
M 12		V 13		L 13		M 13		S 13		M 13	B	M 13	M4	S 13		L 13	M3/M4	J 13	D	S 13	
M 13	/ API/C	S 14		M 14		J 14	M3	D 14		M 14	B	J 14		D 14		M 14		V 14	D	D 14	
J 14	API/C	D 15		M 15		V 15		L 15	M4	J 15	B	V 15		L 15	C	M 15		S 15		L 15	
V 15		L 16		J 16		S 16		M 16	M4	V 16	B	S 16		M 16	C	J 16	/ M9	D 16		M 16	
S 16		M 17		V 17		D 17		M 17	M4	S 17		D 17		M 17	C	V 17		L 17	D	M 17	
D 17		M 18		S 18		L 18	M3	J 18	M4	D 18		L 18	M4*	J 18	C	S 18		M 18	D	J 18	
L 18	API+API	J 19		D 19		M 19	M3	V 19	M4	L 19		M 19	M4*	V 19	C	D 19		M 19	D	V 19	
M 19		V 20		L 20	M3	M 20	M3	S 20		M 20		M 20	M4	S 20		L 20		J 20	D	S 20	
M 20	M5/	S 21		M 21	M3	J 21	M3	D 21		M 21		J 21	M4	D 21		M 21	M10	V 21	D	D 21	
J 21		D 22		M 22	M8	V 22	API / R	L 22	B	J 22		V 22	M4*	L 22		M 22		S 22		L 22	M4
V 22		L 23		J 23	M8	S 23		M 23	B	V 23		S 23		M 23		J 23		D 23		M 23	
S 23		M 24		V 24	M8 / M3	D 24		M 24	B	S 24		D 24		M 24		V 24	M10	L 24	D	M 24	M10
D 24		M 25		S 25		L 25		J 25	B	D 25		L 25	C	J 25		S 25		M 25	D	J 25	SPI
L 25	API/C	J 26		D 26		M 26	V	V 26	B	L 26	M4	M 26	C	V 26		D 26		M 26	D	V 26	
M 26	M3	S 27		L 27	API/C	M 27	V	S 27		M 27	M4	M 27	C	S 27		L 27	/ M10	J 27	D	S 27	
M 27	M4	V 28		M 28		J 28	V	D 28		M 28	M4/M9	J 28	C	D 28		M 28	M10	V 28	D	D 28	
J 28	M8	D 29		M 29		V 29	V	L 29	B	J 29	M9	V 29	C	L 29	V	M 29	M10	S 29			
V 29	M8	L 30		J 30		S 30		M 30	B			S 30		M 30	V	J 30	M9 / M10	D 30			
S 30		M 31				D 31		M 31	B			D 31				V 31	/R*				

Jours de stage

Congés

Jours fériés

R : repos

API = 35h

APIC = 32h30

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h

M3 77H 11 M3

M4 82H 26 M4

M5 35H 5 M5

M4* = AFGSU

M = Evaluation

R* = session 2 M3/M4

M8 35H

M9 35H

M10 70H

5 M8

5 M9

10 M10

Annexe 3

FICHE PROJET :

INTEGRATION A LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE ET INTRODUCTION AU MODULE 8

La formation aide-soignant est suivie par des personnes de profils très différents, tant sur leur parcours scolaire ou professionnel, leur âge, ou leur lieu de résidence.

Un temps convivial d'intégration favorisant les échanges entre élèves et avec les formateurs permet un réel accueil et une collaboration intra promotion améliorée. Cela contribue également à mettre précocement en œuvre le travail en équipe, qui sera détaillé dans le module 10.

Par ailleurs, la ville de Fécamp dispose au sein de son musée des pêcheries d'une collection remarquable, léguée par le Dr Léon DUFOR (1856 -1928), créateur de « l'Œuvre de la goutte de lait », qui illustre parfaitement les débuts de l'hygiène moderne et permet d'« identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées aux soins » qui est un des objectifs principaux de module 8 de la formation.

Objectifs généraux :

Permettre aux élèves aides-soignants de s'intégrer rapidement au groupe promotion afin de mieux collaborer tout au long de l'année de formation, entre eux et avec les formateurs.

Introduire le module 8 par une illustration concrète et locale.

Objectifs opérationnels :

Organiser une visite guidée du secteur « Dr DUFOR » du musée des pêcheries de Fécamp par groupe de 20 à 30 élèves durant 1h 30 en introduction au module 8.

Aller et retour à pieds (25 min) en passant devant le bâtiment historique de la goutte de lait pour favoriser les échanges informels entre élèves ainsi que la découverte d'une partie de la ville pour les élèves qui ne la connaissent pas.

Réaliser un temps convivial en fin de journée à l'IFPS après que tous les groupes aient effectué la visite dans la journée pour en faire un bilan à chaud et continuer les échanges.

Annexe 4

Déroulé API pour la promotion 2023/2024

J1 Vendredi 1^{er} septembre

- Présentation du référentiel 2021 → pour les cursus complet = 4h
- + maquettes plannings → pour les cursus partiels
- + - Règlement intérieur, projet pédagogique, Mykomunoté
- + PPT « le monde de la santé pour les nuls »
- Intervention pour accueil Mme RENKES = 0h30
- TD VAK (Visuel, Auditif, Kinesthésique) = 1h30
- TD « Speed Boat » avec restitution = 1h30

J2 Lundi 4 septembre

- Visite secteur « Dr Dufour » du musée de Fécamp = 2h
- Tests de positionnement Français, arithmétique, informatique. = 2h
- Visite du CDI (escape game), de la plateforme, de Mykomunoté = 2h
- Pot d'accueil = 1h00

J3 Lundi 18 septembre

- Restitution des tests de positionnement
- + entretien individuel avec EAS = 3h
- Cours Prise de note et travail de groupe = 0h30
- Le stage (Portfolio, feuille de stage, objectifs...) = 3h

J4 Jeudi 5 octobre Après midi

- Vocabulaire des évaluations + tableau prévisionnel = 1h30
- PPT Délégués et représentants instances + élections = 1h30

J5 Vendredi 6 octobre

- Présentation stage trame +PPT + présentation des travaux de stage = 1h
- Ecriture des objectifs stage A + validation = 1h30

- Présentation de l'apprenant (vidéo) = 1h
- Présentation Analyse de Pratique Professionnelle + hexamètre de Quintilien = 3h

J6 Vendredi 22 décembre Matin

- La lettre de motivation, le CV et la procédure de recherche du stage PP = 1h30
- Bilan du trimestre pour tous = 1h30

Total de 33h30

Annexe 5

Accompagnement Pédagogique Individualisé Complémentaire 2023 – 2024

L'arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaires de puériculture indique à l'article 3, titre XII que l'annexe 3 est ainsi modifiée : « 35 heures complémentaires maximum s'ajoutent lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique aux apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation »

Les objectifs principaux notés dans les contrats pédagogiques visent à remobiliser et consolider des connaissances et compétences que nous estimons prioritaires et qui n'étaient pas abordés dans les contenus de formation dont ils bénéficiaient.

Les séquences retenues sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Titre de la séquence	Durée	Titres concernés	Dates
Tests informatique	2h	Tous	11/09 (17h-18h) 12/09 (17h-18h)
Méthodologie de la démarche de soins	3h	Tous	13/09/23 (14h-17h)

Présentation module « relation et communication avec les personnes et leur entourage » (M 6) + Généralités sur la communication + Les droits du patient et la loi du 4 mars 2002 + Secret professionnel	8h	Tous	14/09/2023 (8h30-17h30)
Atelier informatique	4h	Tous En fonction des besoins individuels	18/09 (8-9h) 25/09 (8-9h) 03/10 (9-10h) 06/10 (8-9h)
Présentation module 2 + Définitions et concept de fragilité + La maltraitance + Echanges / TPG « les violences invisibles » + TD maltraitance de la personne âgée	6h30	Tous	25/09/23 (9h-17h)
Journée hygiène lavage des mains	8h	ASSP	28/09/2023 (8h30-17h30)
Vidéo capsules INRS	2h00	Ambulanciers/ADVF	3/10/2023

PRAP			(10h-12h)
TP toilette	4h00	ASSP/SAPAT	11/10/2023
DDS Médecine	3h00	DEAES 2016	(13h30-16h30)
DDS SSR	6h	Tous	27/11/23 (9h-16h)
Explication de l'analyse de situation Atelier n°1 M6	4h	ADVF - ambulancier	15/12/2023 (9h-13h)
Atelier n°2 M6	3h	ADVF-ambulancier	14/03/2024 (9h-12h)
Atelier n°3 M6	3h	ADVF- ambulancier	17/05/2024 (14h-17h)

Annexe 6

ORGANISATION DE L'APPRENTISSAGE DE LA DEMARCHE DE SOINS. FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Période	Module	Titre	Méthode	Durée	Situation / Progression	Restitution
S1	API	Les besoins fondamentaux	TPG	1h		Par le cours sur les besoins fondamentaux
S2	M1	Les besoins fondamentaux	CM	2h30		
S2	M1	DDS Mr Prun + restitution	TD	3h30	Unique DDS suivant « Les besoins fondamentaux »	En présentiel
S3	M1 et APIC	Recueil de données, présentation synthétique + problèmes, risques, objectifs, actions, évaluation.	CM	3h	Indispensables en début d'apprentissage pour tous	En présentiel
S3	M1 et APIC	Recueil de données Mme Rosette + restitution	TD En groupes restreints	3h30	1^{ère} DDS suivant les problèmes/risques	En présentiel Simulation avec différents ateliers
	M1 et APIC	Problèmes et risques Mme Rosette +	TD	2h +1h30 de restitution	Patiente en EHPAD En perte d'autonomie	En présentiel

		restitution				
	M1 et APIC	Objectifs, actions, évaluation Mme Rosette + restitution	TD	2h30 + 2h de restitution = 4h30		En présentiel
S5	M1 et APIC	DDS Médecine, Mr Bru	TD à domicile	3h	Monsieur de 77 ans hospitalisé pour un syndrome grippal, il est perfusé et présente une hyperthermie-déshydratation-altération état cutané-asthénie-troubles du sommeil	
S6	M1 et APIC	DDS Médecine, Mr Bru restitution	TD en groupes	3h		En présentiel
STAGE A – Enseignement clinique DDS						
S9	M1 et APIC	DDS SSR, Madame T	TD à domicile	2h	Patiente âgée de 84 en SSR pour ré autonomisation suite chute à domicile → chirurgie pour fracture col fémur → retour à domicile (absence de traitement médicamenteux)	
	M1 et APIC	DDS SSR restitution	TD en groupes	3h		En présentiel
Vacances d'hiver						

S12	M4	TD situations aiguës + restitution (recueil données, actions à adapter...)	TD	3h15	Commencer à faire les liens entre les traitements et les pathologies et les prises en soins	En présentiel
STAGE B – Evaluation DDS M1						
S14	M4	DDS soins palliatifs en HAD Mme N + restitution (après les cours de SP)	TD sur place et en groupes	2h30 + 1h30 de restitution	DDS spécifique de SP avec la prise en compte du syndrome d'inconfort ou total pain Prise en compte aussi des besoins des proches, de la famille	En présentiel
S14	M3	DDS alcoolisme chronique + restitution	TD à domicile	1h30 + 1h30 de restitution	Patient âgé de 40 ans admis aux urgences pour agitation, sevrage alcoolique (perfusion, vitamine, contention, score de Cushman) pas de traitement personnel ni ATCDT autre	En présentiel

S15	M4	DDS chirurgie viscérale	TD à domicile	2h +1h30 de restitution	Patient de 50 ans en chirurgie pour coloscopie puis hémicolectomie gauche. (pas d'antécédent ni de traitement particulier)	En présentiel
S15	M3	DDS maladie d'Alzheimer Madame A	TD à domicile	2h + 1h30 de restitution	Patiente de 86 ans, EHPAD, dépressive, cécité, incontinente, manger main, HTA, Constipation, ostéoporose, maladie d'Alzheimer)	En présentiel
S15	M4	TD révision n°1 cas cliniques + correction	TD à domicile	1h30	Mobilisation des connaissances	En travail personnel programmé sur planning
S16	M4	DDS chirurgie orthopédique + restitution	TD à domicile	2h +1h30 de restitution	Patiente de 80 ans en orthopédie pour PTH gauche sous O2, hyperthermie, douloureuse, et redon. (HTA Ulcère gastrique, PTH dte) + traitement cardio et antihypertenseur). DDS à J1 du bloc avec surveillances en lien et 1 ^{er} lever prévu.	En présentiel
					Patient de 86 ans, fracture du col il y a 1 mois en ssr pour ré	En présentiel

S 17	M4	DDS SSR2 + restitution	TD à domicile	2h+1h30	autonomisation avant retour à domicile → Kiné, infection urinaire, altération de l'état cutané, triste, altération de la mobilité	
STAGE C Enseignement clinique + session 2 DDS M1						
Vacances de printemps						
S18	M4	TD cas cliniques n°2	TD à domicile	1h30	Mobilisation des connaissances	En travail personnel programmé sur planning
S19	M4	TD cas cliniques n°2 correction	TD à domicile	1h		En travail personnel programmé sur planning
S19	M4	DDS Santé mentale	TD sur place et en individuel	2h+1h30	Patient de 61 ans hospitalisé depuis 7 jours pour syndrome dépressif sévère avec idées suicidaires. (HTA, AC/FA, syndrome dépressif ancien) → Traitement HTA et cardio, antidépresseur, neuroleptiques, somnifère, consultations psy	En présentiel

S19	M4	DDS SSIAD	TD sur place et en individuel	2h+1h30	Patient âgé de 82 ans, SSIAD suite AVC ischémique (hémiplégie dte, incontinent urinaire, altération cutanée , perte d'autonomie partielle) → HTA + IDM + régime alimentaire → traitement cardiaque, antihypertenseur, anticoagulant	En présentiel
------------	----	-----------	-------------------------------	---------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

Tableau prévisionnel des évaluations AS Promotion 2023 / 2024

Blocs	Modules	Modalités d'évaluation	Nombre élèves concernés	Date session 1	Nombre élèves concernés	Date session 2
BLOC 1	Module 1	Evaluation du raisonnement clinique par 1 situation Repérage de la vulnérabilité /fragilité avec mise en place des actions En stage avec jury soignant	Tous sauf ASHQ	Stage B		Stage C pour les complets sinon Stage B en fin de stage B pour certains titres
	Module 2	M1 --> Durée 20 min présentation 20 min échanges M2 --> 20 min + 20 min Total M1 + M2 = 1h30 maxi 2 notes sur 20				
Bloc 2	Module 3	Etude de situation sur table en lien avec les modules 3 et 4 1h30 pour M3 note / 20 2h pour le M4 note / 20 AFGSU	Promotion complète	13/05/2024 matin		31 mai matin
	Module 4			13/05/2024 après midi		
	Module 5	Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5		07-mars-24		
Bloc 3	Module 6	Etude de situation durée 1h30 note / 20	Attention ADVF en +	Semaine 23		18-juin-24
	Module 7	Etude de situation durée 1h00 note / 20	Tous sauf ASSP	31-mai-24		18-juin-24
Bloc 4	Module 8	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène durée 1h00 note / 20	Tous sauf ASSP	08-déc-23		29-janv-24
Bloc 5	Module 9	Etude de situation durée 1h00 note / 20	Tous sauf ASSP	30-mai-24		17-juin-24
	Module 10	Etude de situation durée 1h30 note / 20	Tous sauf ASSP	30-mai-24		17-juin-24